LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

utriche

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	AUTRICHE	FRANCE
Superficie km² – 2012	83 879	549 190*
Population millions d'habitants – 2012/13	8,5 (+0,5%)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH) 2013	0,881 21° rang mondial)	0,884 (20° rang mondial)
PIB Md€ – 2013	323 (28° rang mondial)	2 114 (5° rang mondial)
Taux de croissance du PIB % annuel – 2012/13	+0,2	+0,3
PIB / habitant € – 2013	38 171	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB % – 2013**	1,4	1,7
Surface arable Mha - 2012	1,4	18,3
Terres agricoles Mha – 2012	2,7	28,8
Surface forestière Mha – 2012	3,9	16,1
Balance commerciale tous secteurs Md€ - 2013	+11,5	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires M€ - 2013 pour Autriche 2014 pour la France	Exportations : 9 500 (dont 87% IAA)***	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
	Importations: 10 500 (dont 71% IAA)	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire M€ - 2013 pour Autriche 2014 pour la France	Solde : - 1 000	Solde: +9 100
	Source douanes Autriche	Source douanes France
Exportations agricoles vers l'autre pays M€ - 2014	A vers F : 250 (dont 92% IAA) Variation 2013/14 : 0% Source douanes France	F vers A: 354 (dont 80 % IAA) Variation 2013/14: -0,2% Source douanes France
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires	0,5 % des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 29°	3,5 % des importations de A Rang parmi les fournisseurs de A : 6
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires	0,6 % des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 27° Source douanes France	2,3 % des exportations de A Rang parmi les clients de A : 10° Source douanes Autriche

^{*549 190} km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000

^{**} L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de Business France en IAA.

Ce qu'il faut retenir

- ♣ L'agriculture autrichienne est fortement marquée par les contraintes naturelles : une géographie très montagneuse, des exploitations agricoles généralement de petite taille et la majorité d'entre elles particulièrement dépendante des subventions.
- ♣ Depuis les années 1950, la tendance de concentration des exploitations se confirme en Autriche avec une forte baisse du nombre d'exploitations (de 400 000 à 167 500) corrélée à une augmentation de la taille moyenne des exploitations (de 10 à 20 ha).
- ♣ La politique agricole autrichienne est principalement tournée vers le développement rural et a fait de l'environnement une priorité nationale. Par ailleurs, avec 20 % de sa surface agricole, l'Autriche est le pays européen
- possédant la plus grande proportion de terres cultivées en agriculture biologique. Ce phénomène est en partie lié aux exigences de la population. Cette dernière s'oppose par ailleurs, massivement aux OGM et réclame des normes de bien-être animal élevées.
- ♣ L'essentiel des échanges est réalisé avec les pays de l'Union européenne. L'Allemagne est de loin le partenaire privilégié de l'Autriche, à la fois comme 1er fournisseur et 1er client. La balance commerciale agricole autrichienne est déficitaire, même si ce déficit est en voie de diminution.
- ♣ Les relations franco-autrichiennes sont de qualité et les deux pays partagent souvent des positions proches. Ils sont tous deux attachés à une politique agricole commune forte, assurant une production de qualité.

Production agricole

L'Autriche compte 167 500 exploitations agricoles, dont près de 90% sont familiales dans le dernier recensement en 2013. La surface agricole utile (SAU) s'étend sur 2,7 Mha, soit 38% de la superficie totale du pays. L'agriculture autrichienne est composée majoritairement de petites structures du fait de sa géographie très montagneuse. Le massif alpin recouvre 66% du territoire. La SAU moyenne par exploitation est de 20 ha, soit moins de la moitié de la moyenne française. Ce chiffre a doublé depuis les années 1950, corrélé avec une diminution de moitié du nombre d'exploitations. La filière agricole représente 1,4% du PIB national et emploie un peu moins de 5% des actifs. La valeur de la production agricole a baissé de 2,2% en 2013 et représente 8,74 Md€.

La surface agricole se répartit globalement de manière égale entre productions animales et végétales. L'élevage est cependant majoritaire dans les régions de montagne, où sont produits lait et viande bovine. Ces exploitations sont fortement soutenues par des aides à l'agriculture de montagne. L'élevage porcin est également développé. En ce qui concerne la filière végétale, les principales productions sont les fourrages, les céréales et le maraîchage. En termes de valeur, la production végétale représente 41%, la viande 29 % et les autres produits animaux 21%. Les 9% restants se répartissent entre les différents types de service agricole.

L'agriculture biologique est largement répandue et représente 526 000 ha, soit près de 20 % de la surface cultivée. En 2013, les 22 000 exploitations converties faisaient de l'Autriche le pays avec la plus grande proportion de surface en bio du monde, exception faite du Lichtenstein. Un succès qui peut être attribué en partie à la précocité du programme de soutien *Bio-Aktionsprogramm*, mis en place par le ministère autrichien fédéral de l'agriculture depuis 2001. À l'exception de Vienne, tous les États fédéraux ont enregistré un maintien, si ce n'est une hausse, du nombre des exploitations bio en 2014.

La **production viticole** représente 68 MI pour un montant de 280 M€ et presque la moitié est destinée à l'exportation. La surface en vignes est de 45 900 ha.

La **production forestière** autrichienne atteint 17 Mm³ de bois en 2014, soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2013. 83 % de cette production provient des résineux. La surface forestière autrichienne est en augmentation constante depuis 1960 et atteint la surface de 3,9 Mha selon les dernières estimations, soit 48 % du territoire autrichien. Le volume sur pied représente 1 135 Mm³ en 2009. L'accroissement naturel annuel de la forêt autrichienne est estimé à 30 Mm³.

Politique agricole

La politique agricole autrichienne est marquée par **l'organisation fédérale** de la république en États appelés *«Bundes-länder»* (États fédéraux). Ceux-ci sont au nombre de neuf et possèdent un pouvoir décisionnel et politique important. Il existe un ministère fédéral de l'agriculture, de la forêt, de l'environnement et de l'eau à la tête duquel se trouve depuis 2013 Andrä Rupprechter, ancien haut fonctionnaire de ce ministère et membre du parti conservateur autrichien (**ÖVP¹**).

Du fait d'un tiers de son territoire classé en zones à contraintes naturelles et d'une forte ruralité, avec près de trois quarts de la population autrichienne qui vivent en zone rurale, l'Autriche a très rapidement développé des **modèles** d'agriculture divers et multifonctionnels, respectueux de l'environnement. Elle a misé sur le développement des filières biologiques et sans OGM et a développé sa stratégie d'exportation sur des produits de qualité et des labels d'origine (« Berg » pour le soutien aux produits de montagne). Mis en place en 1995 et reconduit depuis cette date. Le

Mis en place en 1995 et reconduit depuis cette date, le programme agroenvironnemental autrichien (ÖPUL²) est

ÖVP : Österreichische Volkspartei

² ÖPUL : Österreichisches Programm für umweltgerechte Landwirtschaft

reconnu à l'échelle européenne pour ses mesures en faveur de l'agriculture biologique, l'agriculture intégrée, la diminution des intrants et la lutte contre l'érosion des sols.

Concernant la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC), l'Autriche a obtenu pour la période 2014-2020 une **enveloppe financière relativement préservée**, avec 4,9 Md€ pour le 1^{er} pilier (-3,4% par rapport à 2007-2013) et 3,9 Md€ pour le 2nd pilier (-2,1% par rapport à la période précédente). L'Autriche fait partie des États ayant choisi de ne faire aucun transfert entre les deux piliers.

Favorable à un 2nd pilier fort, elle s'est montrée particulièrement réticente, lors des négociations, au projet de verdissement de la PAC qui conditionne 30 % des aides du premier pilier à des pratiques agronomiques plus respectueuses de l'environnement. Elle indiquait que la conditionnalité existante du premier pilier, sous la forme notamment des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) constituait déjà une «composante verte». Par ailleurs, elle argumentait que le verdissement, par les contrôles supplémentaires qu'il occasionne, ne répondrait pas aux objectifs de simplification de la PAC. Redoutant que le verdissement du 1er pilier se fasse au détriment des agriculteurs ayant des pratiques en faveur de l'environnement, l'Autriche a plaidé tout au long des discussions pour que les exploitations agricoles déjà respectueuses de hautes exigences agroenvironnementales (telles que les exploitations bénéficiaires de l'ÖPUL) soient considérées comme répondant aux critères de verdissement et a demandé la mise en place d'une liste de pratiques équivalentes.

Avec deux tiers de son territoire situé en zone de montagne, l'Autriche accorde une **importance particulière aux indemnités de compensation de handicap naturel** (ICHN)³. La redéfinition des zones défavorisées dites «intermédiaires» dans le cadre des ICHN a pour conséquence une exclusion de nombreuses exploitations agricoles autrichiennes (représentant près de 7% de la surface agricole utile autrichienne). Le gouvernement s'est toutefois engagé à trouver une alternative pour garantir un maintien des ICHN pour ces exploitations agricoles.

Pour la période 2014-2020, tout en poursuivant le soutien des agriculteurs de montagne, via les indemnités compensatoires des zones défavorisées, l'Autriche a fait le choix d'accroître le soutien des actions en faveur du climat ainsi que le développement de la formation et de l'innovation en zone rurale.

Par ailleurs, l'Autriche est très impliquée dans les programmes de recherche et innovation : elle devrait, à ce titre, utiliser le partenariat européen d'innovation (PEI).

Échanges commerciaux

Malgré une balance commerciale tous secteurs excédentaire (+ 11,5 Md€ en 2013), le commerce agroalimentaire de l'Autriche est déficitaire. En 2013, le déficit agroalimentaire atteint 1 Md€. Toutefois, la tendance est à la baisse pour 2014 avec une prévision de réduction du déficit de la balance agricole.

En 2013, les exportations agroalimentaires de l'Autriche s'élèvent à 9,5 Md€. Elles concernent essentiellement les boissons (18,5%, 1,8 Md€), les produits laitiers (12%, 1,2 Md€, dont fromages à 40%), les produits carnés (11,5%, 1,1 Md€, viandes porcine et bovine principalement).

80% des exportations autrichiennes se réalisent à l'échelle intra-européenne. Avec plus de 3 Md€ (33%), l'Allemagne est de loin le premier client de l'Autriche pour les produits agroalimentaires, devant l'Italie (13%) et les États-Unis (4,5%). Toutefois, les tendances enregistrent une progression pour l'Allemagne, les États-Unis, alors que le marché italien est en recul.

En 2013, les importations agroalimentaires de l'Autriche s'établissent à 10,5 Md€. Si les importations sont très diversifiées, les principaux postes sont les viandes et abats (8,5%), les fruits (8%), les préparations à base de céréales (7,5%) et les produits laitiers (7%). Avec 38% des importations, l'Allemagne est le principal fournisseur de l'Autriche, devant l'Italie (11%) et les Pays-Bas (7%).

La France est, quant à elle, le 10° client (2,3 %) et le 6° fournisseur (3,6 %) de l'Autriche. En 2014, les échanges agroalimentaires de l'Autriche vers la France sont déficitaires de 100 M€ (en faveur de la France). Les exportations agroalimentaires de l'Autriche vers la France représentent 250 M€ et portent essentiellement sur des préparations à base de céréales (40 M€), viandes (surtout bovines) (40 M€), préparation de fruits et légumes (30 M€). Les importations agroalimentaires de l'Autriche venant de France s'élèvent à 350 M€ et se concentrent sur les boissons (85 M€, dont 66% de vins) et les produits laitiers (40 M€, dont 80% de fromages).

Accords internationaux

L'Autriche est membre de l'organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1er janvier 1995 et des organisations normatives reconnues par l'accord SPS (accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires) de l'OMC: le codex alimentarius, la convention internationale pour la protection des végétaux et l'organisation mondiale de la santé animale (OIE). Elle est par ailleurs membre de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV) ainsi que de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

L'Autriche a intégré l'Union européenne le 1er janvier 1995 et met en œuvre la politique agricole commune (PAC). Dans ce cadre, elle défend une position en faveur d'une agriculture « respectueuse de l'environnement et de haute qualité », notamment les zones de montagne, et promeut la consommation « locale ».

³ Les zones bénéficiaires de l'ICHN étaient découpées en trois catégories : zones de montagne « Berggebiet » (56,7 % de la SAU autrichienne), zones défavorisées dites « intermédiaires » « Zwischengebiete » ou « Sonstige Benachteiligte Gebiete » (6,7% de la SAU autrichienne), et zones pénalisées par des handicaps spécifiques « Kleine Gebiete » (6,6% de la SAU autrichienne).

Relations bilatérales

La France et l'Autriche entretiennent de bonnes relations en matière agricole. Les deux pays partagent souvent des positions proches au sein des instances européennes agricoles et sont tous deux attachés à une PAC forte pour assurer une production de qualité.

Le 16 janvier 2015, un accord de coopération portant sur l'échange d'informations économiques et dans la mise en place d'une coopération pour l'élaboration d'études et de notes de marché en matière d'agriculture et d'alimentation, a été signé entre FranceAgriMer⁴ et ses homologues allemand (Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung) et autrichien (Agrarmarkt Austria).

Dans le domaine de l'enseignement agricole, un véritable partenariat s'est concrétisé au sein de voyages d'études et de programmes européens. En 2013, une formation de conseiller-expert en vin a été proposée par l'école de viticulture de Bordeaux en association avec la Weinbauschule de Krems en basse Autriche. En 2014, plusieurs projets Leonardo ont eu lieu⁵ entre une dizaine de lycées agricoles français et autrichiens.

Sources : anque Mondiale, douanes françaises et autrichiennes citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France en Allemagne, statistiques autrichiennes (Statistik Austria), Eurostat.

COPYRIGHT: Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delaurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION: Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP

⁴ Établissement national français des produits de l'agriculture et de la mer, qui exerce ses missions pour le compte de l'État, en lien avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ses missions consistent principalement à favoriser la concertation au sein des filières de l'agriculture et de la forêt, à assurer la connaissance et l'organisation des marchés, ainsi qu'à gérer des aides publiques nationales et communautaires.

⁵ Projet entre les lycées de Kobenz en Styrie et de la Germinière au Mans pour des visites d'exploitation, projet Leonardo Partenariat « Home Economics » (2012-2014) dans la filière services sur l'accompagnement des personnes atteintes de troubles de l'orientation (lycées agricoles de Bourxwiller et d'Erstein et de Gaming en basse Autriche), projet Leonardo Partenariat « Eurodual » (2012-2014) dans la filière aménagement paysager (lycée agricole de Langenlois en basse Autriche et CFA de Rouffach).